

Charte Déontologique

- 1/ Je ne formule pas de diagnostic, ne fais jamais suspendre un traitement médical en cours donné par un médecin et ne m'oppose pas à une intervention chirurgicale prescrite.
- 2/ Je ne suggère jamais à mon patient d'interrompre le suivi médical, les examens ou les investigations nécessaires à déterminer ou préciser la /les cause(s) de sa maladie.
- 3/ Dans l'intérêt primordial du patient et pour assurer la sécurité de celui-ci, si utile, je l'adresserai à un médecin mieux à même de traiter son cas avec toute la compétence nécessaire.
- 4/ Je respecte le secret professionnel et j'observe la plus grande discrétion en toutes circonstances, sauf si accord préalable du patient.
- 5/ Je prêterai mon assistance et ma compétence, bénévolement si nécessaire, aux indigents, aux porteurs de handicaps et aux malades en phase terminale, à la demande ou sur les conseils du médecin traitant.
- 6/ Je ne reçois pas en consultation et ne traite pas les mineurs ou les déficients mentaux hors de la présence de leurs parents ou de leur tuteur légal.
- 7/ Dans mes relations avec mon patient, je me dois d'être sobre, honnête et de bonne foi, de ce fait, j'évite dans mon discours les allégations mensongères, les paroles maladroitement ou nocives et ne berce pas le consultant d'illusions trompeuses.
- 8/ Je m'interdis de faire appel à toutes superstitions et ne me livre pas à la prévarication.
- 9/ Dans l'exercice de mes actes de Magnétiseur Radiesthésiste, je ne surestimerai ni mes compétences, ni mes possibilités. Cette attitude garantira à mon patient l'innocuité de mon action, celle-ci demeurant strictement complémentaire de l'acte médical.
- 10/ Je me dois de préserver, discipliner et coordonner mes dons naturels, mes qualités intellectuelles et morales.
- 11/ Je me dois d'être en conformité avec les obligations administratives, sanitaires et m'astreins à respecter les normes ou les statuts en vigueur.